



Marie-Anne CHAPDELAINÉ

Députée d'Ille-et-Vilaine

N° 86

Infos Thématiques

INFOS DIVERSES

FONCTION PUBLIQUE – DEGEL POINT D'INDICE

A l'occasion du rendez-vous salarial réunissant les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique, Annick Girardin a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,2%, en 2 temps : +0,6% le 01/07/16 puis +0,6% le 01/02/17. C'est une mesure juste et un geste de reconnaissance du rôle des fonctionnaires dans notre société au lendemain des attentats du 13 novembre. C'est une mesure équilibrée et nécessaire : les fonctionnaires ont largement contribué au redressement des comptes publics. Le gel du point d'indice depuis 2010 a permis une économie de 7 Md €. C'est une mesure significative mais raisonnable : cela représentera à terme un coût de 2,4 Md € par an. Nous n'avons pas attendu la dernière année du mandat pour agir : le dégel fait partie d'une politique globale engagée depuis 2012. C'est un geste que la gauche devait porter car si la gauche ne défend pas les fonctionnaires, qui le fera ?

Exemples: Cette revalorisation représente + 282,71 € bruts par an pour un infirmier en poste depuis 10 ans ; + 311,38€ pour un enseignant ; + 234,03€ pour une policière ; + 221,36€ pour une ambulancière.

A l'occasion du rendez-vous salarial réunissant les organisations syndicales et les employeurs de la fonction publique, Annick Girardin a annoncé une revalorisation du point d'indice de 1,2%. Celle-ci se fera en deux temps, à hauteur de 0,6% le 1er juillet 2016, et de 0,6% au 1er février 2017.

C'est une mesure juste :

- Depuis le 13 novembre, il y a une prise de conscience collective du rôle des fonctionnaires dans notre société. Ce geste de reconnaissance s'inscrit dans ce contexte. « Ils sont les interlocuteurs du quotidien des Français dans les bons comme dans les mauvais moments ».
- « Les fonctionnaires sont des travailleurs engagés au service de la République ». « Les Français sont profondément attachés à leur fonction publique et aux services publics ».
- En outre, « la fonction publique protège le tissu social et sert de repère à chacun d'entre nous » (A. Girardin, 17/03/16).

C'est une mesure équilibrée et nécessaire : « les fonctionnaires [ont] particip[é] comme les autres Français au redressement des comptes publics ». En outre, leur « pouvoir d'achat [...] a baissé depuis plusieurs années » (A. Girardin, 17/03/16).

- « Le gel du point d'indice depuis 2010 a permis de réaliser une économie de plus de 7 Md € ».
- Depuis 6 ans, l'évolution des salaires nets a baissé d'environ 1,3% pour les fonctionnaires tandis que celle des salariés du privé est restée stable. 46% des fonctionnaires ont connu des pertes de pouvoir d'achat de ce fait avec un salaire net qui a progressé moins vite que l'inflation » ;
- En outre, « les fonctionnaires sont solidaires : ils participent, avec une contribution de solidarité à hauteur de 1% de leur salaire au financement de l'assurance chômage alors qu'ils n'en bénéficient pas ».

C'est une mesure significative mais raisonnable :

- Certes, « ce geste est important d'un point de vue budgétaire : cet effort représente à terme environ 2,4 Md € sur les finances publiques » (A. Girardin, 17/03/16) ;
- Nous avons toujours respecté nos engagements budgétaires et continuerons à le faire, comme le prouvent encore les premiers résultats sur 2015 ;

Le gouvernement n'a pas attendu la dernière année du mandat pour faire des gestes à l'égard des fonctionnaires. Le dégel du point d'indice est un pilier d'une politique globale :

- Dès 2014, nous avons augmenté les fonctionnaires les moins bien rémunérés. Après les revalorisations de 2014 et 2015, le gain annuel brut moyen est de 612€ par an.
- **Le 30 septembre 2015, le gouvernement a décidé d'appliquer le protocole sur les parcours professionnels, les carrières et les rémunérations.** Ces revalorisations ont démarré au 1^{er} janvier 2016 et s'étaleront jusqu'en 2020. A titre d'exemple :
 - o Pour les catégories C : +500€ bruts par an.
 - o Pour les catégories B : +950€ bruts par an.
 - o Pour les catégories A : +1900€ bruts annuels.
- Sans ce travail à destination des fonctionnaires mené depuis le début du quinquennat, nous allions embaucher un professeur bac+5 au niveau du SMIC.

C'est un geste que la gauche devait porter ! Si la gauche ne défend pas les fonctionnaires, qui le fera ?

LOI TRAVAIL - JEUNESSE

Le gouvernement est bien sûr très attentif aux attentes, aux aspirations, aux exigences, aux colères, aux angoisses de la jeunesse. Les jeunes les moins qualifiés sont les premières victimes de la situation économique et sociale du pays. C'est pour cette raison qu'après un délai supplémentaire de concertation, notamment avec les organisations étudiantes, des évolutions ont été apportées au texte, à travers le droit universel à la Garantie jeunes inscrit dans le projet de loi. Le texte de la loi travail vise à conforter le CDI, à sortir de la précarité et qui donne de nouveaux droits, pour la jeunesse au premier titre. La porte des ministères est toujours ouverte pour discuter avec ceux qui veulent représenter la jeunesse. La jeunesse est notre priorité.

Le gouvernement est « très attentif bien sûr aux attentes, aux aspirations, aux exigences, aux colères, aux angoisses de la jeunesse » (PM, 17/03/16). Il « entend les inquiétudes de la jeunesse [...] sur leur futur, sur leur entrée dans le monde du travail ». « Il n'est pas question de nier [...] que les jeunes les moins qualifiés sont les [premières] victimes de la situation économique et sociale » du pays, cette situation n'étant malheureusement pas nouvelle (M. El Khomri, 17/03/16).

La loi travail « est un texte qui vise à conforter le CDI, à sortir de la précarité, qui donne de nouveaux droits », notamment à la jeunesse (PM, 17/03/16). Le but de lu projet de loi Travail est justement « de renforcer l'embauche en CDI » et d'en finir « avec les petits boulots », l'intérim et les périodes de chômage (M. El Khomri, 17/03/16) :

- **Ce texte, « même dans sa version première, répondait à une injustice : l'exclusion presque définitive des personnes les moins qualifiés dans notre pays » (M. El Khomri, 17/03/16) ;**
- **« Après un dialogue très riche avec les partenaires sociaux et les organisations étudiantes », il y a eu des « évolutions » apportées au texte, notamment à travers « le droit à la nouvelle chance » pour les jeunes décrocheurs avec un capital formation inscrit dans le CPA pour leur permettre d'accéder à une qualification et le droit universel à la Garantie jeunes inscrit dans le projet de loi ;**
- **L'extension de la Garantie jeunes sera un des « grandes réformes du quinquennat » (PM, 17/03/16).**

« La porte des ministères est ouverte pour discuter avec ceux qui veulent représenter la jeunesse » (PM, 17/03/16). « La jeunesse [est] une priorité pour le Président de la République et ça l'a toujours été » : augmentation des indemnités de stage ; prime d'activité ; emplois d'avenir ; ... (M. El Khomri, 17/03/16).

Par ailleurs les violences en marge des manifestations, à Rennes, Paris ou Marseille, sont inacceptables. 23 personnes ont été interpellées lors de ces incidents.

CONSEIL EUROPEEN – CRISE MIGRATOIRE

La France souhaite « un accord global » sur la question des réfugiés. « C'est nécessaire ». « La Turquie accueille beaucoup de réfugiés et la Turquie est essentielle pour qu'il puisse y avoir le retour d'un certain nombre de migrants qui sont aujourd'hui en Grèce [...] Mais il doit y avoir des garanties », pour « que ce que la Turquie prétend organiser puisse se faire ». Des « éclaircissements » sont attendus sur plusieurs sujets : « le sujet des visas pour la Turquie » qui ne « pourront être libéralisés que si tous les critères - 72 - sont respectés » ; dans « la relation avec l'Union européenne » ; « également sur le plan du droit, puisque nous devons veiller au droit d'asile et à son respect ». Mais la France veut aussi « un accord global avec la Grèce, parce que si la Grèce n'est pas aidée, elle ne pourra pas faire face. C'est elle qui assure notre frontière extérieure. [...] C'est elle qu'il faut soutenir financièrement ». Alors nous pourrons « dire très clairement aux Européens que nous sommes en train d'apporter une réponse commune à la question très grave des réfugiés ». La France et l'Allemagne sont « conscients qu'il faut apporter une réponse commune. Si la France et l'Allemagne ne sont pas ensemble, il ne peut pas y avoir de force dans la dynamique européenne », que ce soit sur les réfugiés, la situation grecque ou ukrainienne (PR, 17/03/16).

EDF

EDF traverse une période difficile, « due à la situation des prix de l'électricité aujourd'hui sur les marchés en forte baisse et à l'accélération de l'ouverture à la concurrence de la fourniture d'électricité ». Cela suppose « des décisions, des mesures et des réformes indépendamment de tous [l]es projets » d'envergure (E. Macron, 07/03/16). « On va tous faire des efforts. L'Etat actionnaire [...] a commencé à le faire ». Toutes les pistes seront explorées : « S'il y a besoin de recapitaliser, nous le ferons », « s'il y a besoin de renoncer encore aux dividendes, nous le ferons », comme nous l'avons fait cette année, en choisissant de recevoir le dividende d'EDF en actions plutôt qu'en numéraire, évitant ainsi au groupe public de dépenser 1,8 Md €. (E. Macron 17/03/16).

LUTTE CONTRE LA PEDOPHILIE

La pédophilie est une affaire extrêmement grave, qui détruit des vies. Qu'il s'agisse de l'Eglise ou de l'école, il y a un principe simple : pas de silence, transparence totale. Après l'affaire de Villefontaine, de nouvelles procédures ont été mises en place par le ministère de l'éducation nationale et le ministère de la justice pour que les dysfonctionnements constatés ne puissent plus se reproduire : dès la rentrée scolaire 2015 ont été nommés des référents Education nationale au sein des parquets et des référents Justice au sein des rectorats ; une loi est en cours d'adoption pour donner un cadre précis aux échanges d'informations entre la justice et les administrations ; les casiers judiciaires des agents de l'Education nationale exerçant des fonctions en contact avec des mineurs sont contrôlés de manière systématique. Il faut être ferme, y compris pour sanctionner quand cela s'impose. On doit en attendre autant de toute institution.

Le gouvernement maintient, en matière de lutte contre la pédophilie et en particulier au sein de l'Education nationale, « une politique très ferme », et s'est engagé, à la suite notamment de l'affaire de Villefontaine il y a un an, à résoudre les dysfonctionnements (N. Vallaud-Belkacem, 16/03/16) :

- « Il y en a eu, sur l'année 2015, 27 radiations ». « Un professeur ou un adulte, un agent de l'administration, au contact d'enfants, dès lors qu'il a été condamné pour des faits aussi graves que la pédophilie ou la pédopornographie, ne peut plus exercer au contact des enfants » ;

- Une « loi est en cours d'adoption » pour donner un cadre clair et sécurisé aux échanges d'informations entre la justice et les administrations et rendre automatique l'information des administrations lorsque des personnes exerçant une activité professionnelle ou sociale en contact avec des mineurs est condamnée pour délits de nature sexuelle ou des violences à l'égard des mineurs. « Nous l'avons adoptée dans un

premier temps avant l'été dernier, puis, le Conseil constitutionnel l'avait retoquée pour des raisons de forme, nous la ré-adoptons dans de bonnes conditions, elle va être adoptée d'ici peu » ;

- **Nous n'avons pas attendu l'adoption de la loi « pour changer nos procédures en interne » : « des référents Education nationale au sein des tribunaux, et des référents Justice au sein de nos académies de l'Education nationale » ont été instaurés**, « pour que la communication passe mieux et que ne nous échappe plus ce type de situation où un individu qui travaille avec des enfants avait été condamné » ;

- **Au-delà, nous avons engagé le contrôle systématique de l'ensemble des casiers judiciaires des agents de l'éducation nationale travaillant en contact avec des mineurs.** « Nous avons expérimenté ce contrôle dans une académie, et cela fonctionne bien. (...). Tous les dossiers vont être passés en revue pour vérifier que dans le passé, il n'y ait pas eu des cas de condamnation qui nous auraient échappés, et que l'on puisse mettre un terme aux situations problématiques ».

« **La pédophilie est une affaire extrêmement grave, qui détruit des vies** ». « **Qu'il s'agisse de l'Eglise ou de l'école** », il y a un « **principe simple** » : « **pas de silence, transparence totale** ». « **Tous ceux qui pensent que l'on peut régler les choses en interne ou en faisant silence, se trompent gravement** ». « **C'est la raison pour laquelle [le gouvernement a] adopté toutes ces procédures. Il faut être « ferme, y compris pour sanctionner quand cela s'impose** ». On doit en attendre « **autant de toute institution** » (N. Vallaud-Belkacem, 16/03/16).

CONSEIL EUROPEEN – CRISE MIGRATOIRE

Aujourd'hui une réponse globale et cohérente a été apportée à la crise migratoire à l'issue du Conseil européen. Globale parce qu'elle intéresse aussi bien la Turquie, la Grèce et tous les pays européens ; cohérente parce que c'est un double mécanisme qui est à l'oeuvre : tout migrant irrégulier qui se présentera en Grèce sera ramené en Turquie, là d'où il vient, dans le respect du droit ; l'Europe réinstallera des Syriens comme il était prévu (30 000 sur 2 ans en France). Des moyens supplémentaires seront apportés à l'agence Frontex et l'agence de l'asile européenne (participation française : 200 agents Frontex et 100 personnes pour l'agence de l'asile). Ce mécanisme est mis en oeuvre immédiatement, dès dimanche. La Turquie doit être aidée pour la mise en oeuvre le processus de réadmission à hauteur de 3 Md€. S'il est nécessaire d'aller au-delà de ces 3 Md€ pour les prochaines années, l'Europe y consentira. La Grèce sera elle aussi aidée au niveau humanitaire et pour la mise en place des hotspots. Ainsi 300 M€ ont été dégagés en 2016 pour la Grèce. Ce sera un plan sur 3 ans, qui ira jusqu'à 700 M€. L'accord prévoit la libéralisation des visas pour les Turcs à partir du mois de juin dans le respect des règles fixées à l'origine et l'ouverture d'un chapitre sur l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'UE. Pour autant, négociation ne veut pas dire adhésion. Si la Turquie ne respectait pas son engagement, l'accord serait immédiatement remis en cause. Ce dispositif, c'est la décision qu'il fallait prendre au nom même de notre droit européen et de l'esprit européen.

« **Aujourd'hui une réponse globale et cohérente a été apportée** ». Cette réponse « avait été préparée depuis le précédent Conseil » le 7 mars dernier (PR, 18/03/16) :

- **Globale** « parce qu'elle intéresse aussi bien la Turquie que la Grèce et elle mobilise tous les pays européens ».

- **Cohérente** « parce que c'est un double mécanisme qui est à l'oeuvre » :

☐ 1/ « **Tout migrant irrégulier qui se présentera en Grèce sera ramené en Turquie, là d'où il vient, dans le respect du droit** [...] après un examen particulier de sa situation ». « C'est l'application du droit européen ».

☐ 2/ « **L'Europe réinstallera des Syriens comme il était prévu.** Ce mécanisme pourra jouer dès, par exemple, qu'un Syrien fait valoir son droit depuis la Turquie, au nom des engagements européens » déjà pris – 30 000 réinstallations pour la France en 2 ans.

Pour parvenir à la mise en oeuvre « efficace de ce mécanisme », « des moyens supplémentaires seront apportés » :

- **A l'agence européenne Frontex**, qui surveille les frontières extérieures, qui organise les hotspots ;
- **« A l'organisme européen qui s'occupe de l'asile »** ;
- **Et « par des dotations nationales »**. D'ores et déjà, « la France est disposée à mettre à la disposition de ces agences européennes, **200 agents** supplémentaires pour Frontex, et jusqu'à **100 personnes** pour l'agence chargée du droit d'asile ». « Dans quelques heures les deux ministres de l'Intérieur français et allemand » feront « connaître les contributions des deux pays ».

« Ce système sera mis en oeuvre dès dimanche » pour « aller vite » et « éviter des conditions épouvantables sur les côtes grecques ». Ainsi « à partir de dimanche tout migrant et nouveau migrants se présentant de manière irrégulière en Grèce, sera raccompagné en Turquie » et « dans le plein respect du droit » pour faire valoir son droit d'asile depuis le territoire turc (PR, 18/03/16).

« La Turquie doit être aidée » (PR, 18/03/16) :

- « Parce qu'elle accueille déjà plus de **2,5 M de réfugiés** ».
- **« C'est elle qui doit lutter contre les passeurs »** en coopération avec l'OTAN dont elle fait partie.
- **« La Turquie doit être aidée parce qu'elle va mettre en oeuvre le processus de réadmission et de réinstallation »**. « **3 Md€** avaient déjà été prévus pour des équipements en faveur des réfugiés », « des actions d'éducation », « des infrastructures pour assurer la dignité de la vie ». **« S'il est nécessaire d'aller au-delà de ces 3 Md€ pour les prochaines années, l'Europe y consentira »** car c'est « la solidarité et c'est dans son intérêt ».
- **« La Grèce doit être aidée »** (PR, 18/03/16) :
- **« Une aide humanitaire »** car « il y a 30 à 40 000 personnes aujourd'hui en Grèce et bloquées à la frontière ».
- « Nous devons aider la Grèce car c'est elle qui va mettre en place les hotspots », « traiter leur cas », « assurer leur asile si ces personnes peuvent en bénéficier » et « assurer leur retour s'ils ne peuvent pas faire valoir leur droit ».
- **« 300 M€ ont été dégagés en 2016 pour la Grèce. Ce sera un plan sur 3 ans, qui ira jusqu'à 700 M€ »**.

S'agissant « des termes de l'accord qui ont été passés entre l'UE et la Turquie ». « **Il a été prévu ce mécanisme de réadmission, de réinstallation et cette aide de 3 Md€** » :

- **« Il y a aussi cette volonté de faciliter la délivrance des visas pour les citoyens turcs, mais avec le strict respect des conditions prévues » avec le respect des « 72 critères »**. « Tous devront être pleinement mis en oeuvre ». « Une date a été prévue au 1^{er} juin 2016, elle sera la bonne » si ces critères sont respectés, « si ils ne l'ont pas été, cette date n'aura qu'une valeur indicative ».
- **« Il y a un échange qui a été prévu et qui va dans le bon sens : des officiels grecs iront en Turquie et inversement « pour s'assurer que les engagements de l'accord sont bien respectés »**. « C'est un bel exemple de ce que peut être la coopération ».
- **« Il y a la question des chapitres pour la négociation et l'éventuelle adhésion de la Turquie à l'Union européenne »**. « **Un chapitre a été considéré comme pouvant être ouvert** », « la Commission européenne va en préparer les conditions ». « Il y a 35 chapitres », « 15 sont ouverts, un seul a été fermé ». « Il en reste donc 20 ». **« Il n'y a pas de changement dans la position française et européenne » : « négociation ne veut pas dire adhésion »**.
- **« La question des droits de l'homme a été abordée franchement », car « si ces mécanismes se mettent en place », il « faut que les standards internationaux soient respectés », « ça vaut pour tous les pays et ça vaut aussi pour la Turquie »** (PR, 18/03/16).

« Si la Turquie ne respectait pas son engagement [...] alors les moyens financiers seraient immédiatement suspendus et il y aurait la remise en cause immédiate » de l'accord (PR, 18/03/16).

« C'est la décision qu'il fallait prendre au nom même de notre droit européen et de l'esprit européen ». « L'esprit européen c'est le respect de Schengen », « c'est le droit d'asile et de traiter individuellement chaque cas ». « Aujourd'hui ce qui compte c'est régler cette situation » grave.

La France « ne souhaite pas laisser penser qu'on aura régler une fois pour toute, pour toujours et partout, la question des réfugiés », car il faut résoudre les crises syrienne et libyenne. Une réunion sur la Libye s'est

d'ailleurs tenue en marge du Conseil, avec les chefs d'Etat concernés (GB, Allemagne, Italie, Espagne, Malte). « Il est très urgent de donner au gouvernement libyen enfin constitué tout notre soutien » pour sa sécurité et dans la lutte contre le terrorisme (PR, 18/03/16).

JEUNESSE

« Il est très important de dire à la jeunesse où elle va et où on veut l'emmener ». « Il y a toujours une écoute qu'il faut avoir, une attention et le souci de faire comprendre ce qui est engagé et le sens qu'on veut donner ». « Ça vaut pour tous sujets et notamment les plus difficiles » (PR 18/03/16).

REFORME CONSTITUTIONNELLE

« Le Sénat se prononce sur l'ensemble du texte » de la révision constitutionnelle mardi. Le Président de la République attendra cette échéance « pour savoir les conclusions qu'[il] doit en tirer » s'agissant de la réunion du Congrès (PR, 18/03/16). « A l'Assemblée nationale, [le gouvernement] a cherché et construit un accord » sur le projet de loi constitutionnelle, notamment s'agissant des modalités d'inscription de la déchéance de nationalité dans la Constitution. « Dans l'hémicycle, droite et gauche, malgré les débats, tout le monde les connaît en leur sein, ont su dépasser les clivages et se rassembler » (PM, 17/03/16). La majorité sénatoriale n'a pas suivi ce chemin et voté un amendement au projet de révision constitutionnelle pour limiter la déchéance de nationalité aux seuls binationaux auteurs de crimes constituant une atteinte grave à la vie de la Nation.

PROJET DE LOI BIODIVERSITE – NEONICOTINOIDES

Dans le cadre de la discussion sur le projet de loi biodiversité, l'Assemblée nationale a voté jeudi l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes au 1er septembre 2018. Il s'agit d'une solution responsable qui évite une interdiction brutale de l'ensemble de ces produits, et laisse le temps nécessaire pour l'évaluation des solutions de substitution au regard de leur efficacité dans la lutte contre les ravageurs, de leurs impacts sur la santé et l'environnement, en particulier sur les abeilles. Le ministre de l'Agriculture a saisi dès ce vendredi l'ANSES à cet effet. Sur la base de cet avis, la France saisira la Commission européenne afin que les restrictions éventuelles puissent s'appliquer dans l'ensemble de l'Union européenne. Depuis 2012, le gouvernement est déterminé à réduire le risque d'exposition des colonies d'abeilles, en développant des pratiques agro-écologiques qui permettront de réduire massivement le recours des agriculteurs aux intrants chimiques. Il faut laisser le temps à cette transition majeure de s'installer sur le territoire.

Dans le cadre de la discussion sur le projet de loi biodiversité, l'Assemblée nationale a voté jeudi l'interdiction, sans dérogation, des insecticides néonicotinoïdes au 1er septembre 2018.

Sur ces produits « dangereux pour les abeilles, pour notre santé, pour notre environnement », il était nécessaire de prendre « des solutions responsables, qui puissent s'appliquer » (B. Pompili, 17/03/16).

En ce sens, Stéphane Le Foll salue le rejet par l'Assemblée nationale de l'interdiction brutale au 1er janvier 2017 de l'ensemble des insecticides néonicotinoïdes, qui se serait traduit par le recours à d'autres produits insecticides dont la moindre toxicité pour l'environnement et les abeilles n'est pas avérée.

L'urgence, est désormais l'évaluation des solutions de substitution au regard de leur efficacité pour la lutte contre les ravageurs, de leurs impacts sur la santé et l'environnement et, en particulier sur les abeilles.

- Comme il s'y était engagé, Stéphane Le Foll a saisi dès ce vendredi l'ANSES à cet effet. L'ANSES, autorité de délivrance des autorisations de mise sur le marché des produits phytosanitaires, sera ainsi en mesure de prendre les décisions qui s'imposent.

- Sur la base de cet avis, la France saisira la Commission européenne afin que les restrictions éventuelles puissent s'appliquer dans l'ensemble de l'Union européenne.

La disposition ainsi votée « va préparer l'avenir et protéger les abeilles et les services qu'elles nous rendent » (S. Royal, 18/03/16).

En outre, la France s'opposera au niveau européen les 22 et 23 mars prochains à la demande de l'Allemagne soutenue par l'Autriche d'augmenter les limites maximales de résidus de thiaclopride autorisées dans les

miels. En effet, ce pays qui n'autorise pas l'usage de semences enrobées de néonicotinoïdes pour le colza, comme la France d'ailleurs, permet deux applications de néonicotinoïdes pendant la floraison contre une seule autorisée en France. En conséquence, **les apiculteurs allemands sont confrontés à une impossibilité de respecter la norme actuelle alors que celle-ci est respectée pour les miels produits en France.**

Pour rappel, Stéphane Le Foll, en juin 2012 a interdit le Cruiser OSR sur colza, c'est le premier dossier qu'il a porté ensuite à Bruxelles, débouchant sur des interdictions et restrictions d'usages importantes dans toute l'Union européenne sur 3 substances néonicotinoïdes sur les 5 disponibles en Europe. Les dossiers d'évaluation sont également rouverts au niveau européen sur les 2 autres substances néonicotinoïdes, qui présentent moins de risques pour les pollinisateurs. La France agit depuis 2013 pour que ces réévaluations, au regard de toutes les nouvelles données scientifiques, soient accélérées.

Le ministre de l'Agriculture est le premier défenseur de l'agro-écologie, du développement de pratiques agricoles qui permettront de réduire massivement le recours des agriculteurs aux intrants chimiques, mais il faut laisser le temps à cette transition majeure de s'installer sur le territoire, à travers l'adoption du nouveau plan de réduction des pesticides Ecophyto 2 et la mise en place des certificats d'économie de produits phytosanitaires qu'il défend avec force justement contre l'agrochimie. **Sur cette question sensible, il faut être méthodique,** et ne pas chercher à brûler des étapes, en prenant le risque de privilégier un remède qui peut être pire que le mal auquel on cherche tous collectivement à répondre.

Source Porte-parolat du Gouvernement – 17 et 21 mars 2016